

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Industrialisation de la filière thonnière: les négociations avec Calvo Pesca vont reprendre

G-M. NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

APRÈS la reprise des négociations avec l'Union européenne sur le protocole de mise en œuvre de l'accord de pêche, il y a quelques jours, notre pays entreprend également de relancer ses pourparlers avec le groupe espagnol Calvo pesca, sur la question de l'industrialisation de la filière thonnière. Le ministre de la Pêche, Biendi Maganga Moussavou, de l'Économie, Jean-Marie Ogandaga et de la Mer, Lee White, ont récemment pris part à des discussions

dans cette optique. L'approche du gouvernement a été clairement définie par le ministre de la Pêche lors des échanges tenus par visioconférence. Et pour appuyer cette position, le ministre de l'Économie a présenté toutes les garanties d'attractivité au groupe Calvo Pesca. Le ministre de la Mer a, pour sa part, présenté les principes de préservation de nos espèces aquatiques. Suivant les hautes instructions du président de la République, il n'est plus question aujourd'hui pour le Gabon de céder des licences de pêche aux industriels non favorables à la politique d'industrialisation.

Le choix du groupe espagnol n'est pas fortuit, car c'est avec lui que le Gabon a pu réaliser ses deux premières opérations historiques de transbordement de thon, le 25 juillet 2019, avec 900 tonnes débarquées, et le 26 octobre 2019 avec 1200 tonnes. Le ministère de tutelle s'est ainsi investi à ne ménager aucun effort pour permettre au groupe espagnol d'implanter sa quatrième usine mondiale au Gabon. Le groupe Calvo Pesca, classé parmi le top 5 mondial dans la transformation du thon, souhaite faire du Gabon son hub dans le golfe de Guinée, en déplaçant ses activités de la



Photo: DR/L'Union

Le ministre de la Pêche, Biendi Maganga Moussavou, en discussion avec un responsable de Calvo pesca.

Côte d'Ivoire vers le Gabon. Ces négociations font suite à une visite du ministre gabonais de la Pêche en Espagne, au cours de laquelle il avait obtenu le sou-

tien du gouvernement espagnol, via son homologue ministre de la Pêche. Une équipe d'experts gabonais avait été désignée pour conclure les négociations.

GSEZ/Nkok: une étude pour la préservation de la biodiversité

Jean MADOUMA
Libreville/Gabon

DANS le cadre de la semaine nationale de l'Environnement, GSEZ/Nkok a initié une étude d'impact environnemental et social sectoriel, avec pour objectifs premiers, d'atténuer les risques potentiels d'atteinte à la biodiversité par les activités des industries présentes dans la Zone économique spéciale de Nkok. Menée par un cabinet international indépendant s'appuyant sur des experts locaux, cette étude répond aux standards internationaux et nationaux les plus exigeants. Elle englobe, entre autres, l'identification des zones sensibles ou des espèces vulnérables et la prévoyance des mesures de gestion, en vue de préserver lesdites espèces. Dans cette optique, la Zone économique spéciale de Nkok abrite des mangroves dans une partie non encore transformée. Au

niveau mondial, les mangroves sont de plus en plus menacées. Leurs surfaces diminuent en raison des activités humaines. Et dire qu'elles ont une grande valeur ! Elles contribuent, en effet, à stabiliser le littoral, à améliorer la qualité de l'eau et à lutter contre l'érosion. Elles participent à la reproduction de nombreuses espèces de poissons (zone de frayère), et abritent une abondante population d'oiseaux, de crabes, etc. Elles fournissent également des services essentiels (miel, bois-énergie, bois de construction, produits médicinaux, etc.) aux communautés qui vivent à proximité. Enfin, les mangroves contribuent au stockage du carbone, donc, à lutter contre le changement climatique. Leur protection est nécessaire, et GSEZ-Nkok en a pleinement conscience. En collaboration avec la direction générale de l'environnement et de la protection de la nature, GSEZ-Nkok s'engage à mettre en œuvre des mesures, en vue de les protéger.

JBSOFT refuse d'être confondue à une entreprise frauduleuse

GMNN
Libreville/Gabon

SOUHAITANT mettre un terme à la confusion née sur les réseaux sociaux avec le fonctionnement de certaines structures mises à l'index ces derniers jours, l'entreprise JBSOFT, spécialisée dans la fourniture des services internet à valeur ajoutée, est montée dernièrement au créneau. Bénéficiant d'une autorisation de l'Agence de régulation des communications électroniques et de la poste (Arcep), et voulant appliquer un modèle économique axé sur le marketing de réseau, la jeune Petite et moyenne entreprise (PME) commercialise le forfait internet 4G, en partenariat avec les opérateurs téléphoniques de son choix. C'est dans le cadre du

développement de ses services que l'offre Ndami est née. À ce jour, JBSOFT achète son stock de forfait chez Airtel Gabon, pour le revendre en détail à ses propres abonnés aux prix et conditions convenus avec l'opérateur. Selon ses responsables, leur activité se fait donc en toute légalité. Présent sur le marché depuis 3 ans, son modèle économique se sert d'une approche de marketing de réseau. En effet, selon ce modèle, "le client n'est plus un simple consommateur, mais un potentiel agent commercial qui ira à la conquête de nouveaux consommateurs des forfaits Ndami", indique son directeur commercial, Edel Mezui. " Ces clients qui vont à la recherche d'autres clients sont appelés parrains. Les clients qu'ils apportent sont appelés filleuls.



Photo: DR

Un bénéficiaire de l'offre de marketing réseau recevant son chèque. Ainsi, lorsqu'un filleul achète un forfait, Ndami reverse une commission de 5 % à 25 % à son parrain en fonction de son rang et de la marge bénéficiaire de JBSOFT sur ledit forfait. Cela revient à dire que si un filleul achète un forfait de 5 000 FCFA avec une marge de 3 000 FCFA, et que son parrain soit au Rang 4, Ndami reverse 25 % de commissions à ce dernier, soit 750 FCFA. C'est par ce canal que les membres de Ndami se font de l'argent", explique le responsable de la structure.

Avec Mobicash, payez vos frais de dossier Campus France

TOPEZ *555#, puis 5. paiement, choisir 6. Campus France (IFG) et suivre les instructions.

NOUVEAU

INSTITUT FRANÇAIS